Ville de Païta

Mis en ligne le 26/03/2024

N°2024/139
Du 26 mars 2024

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°2020/237 du 17 juin 2020 réglementant l'accès et l'utilisation de la promenade, du skate-park et de l'aire de jeux de l'Arène du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PAITA

VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des Communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code pénal applicable en Nouvelle-Calédonie et notamment son article R.610-5 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-12 et L. 275-10,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L131—1 et L. 131-2,

VU l'arrêté n°2020/237 du 17 juin 2020 règlementant l'accès et l'utilisation de la promenade, du skate-park et de l'aire de jeux de l'Arène du Sud,

CONSIDERANT qui' il y a lieu d'adapter les créneaux de fermeture du skate-park et de l'aire de jeux de l'Arène du Sud afin de correspondre à la pratique,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : OBJET

L'alinéa 2 de l'article 2 de l'arrêté n°2020/237 du 17 juin 2020 est modifié comme suit :
Les horaires d'ouverture du skate-park et de l'aire de jeux de l'Arène du Sud sont les suivants :
Au lieu de :

- Du 1er avril au 31 octobre de 8h00 à 18h00,
- Du 1er novembre au 31 mars de 8h00 à 19h00.

Lire :

Toute l'année de 8h00 à 22h00,

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie de Païta, le chef de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République pour la Province Sud et affiché à la porte de la mairie et à l'entrée de ces espaces publics.

NOUVELLE-CALÉDONIE * COMMUNE DE PAITA *

Le Maire

Willy GATUHAU

AMPLIATIONS :

- Registre	1
-DLAJ.....	1
- S.G.A	1
- SAS	1
- Police municipale.	1
- Sce des Sports.....	1
- Gendarmerie PAITA.....	1
- Affichage.....	4
- Archives.....	1